ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la 1^ere^ 15^e^ de Juillet dans les GE'NE'RALITE'S de

BOURGES.		VALENCIENNES.		METZ.		MONTAUBAN.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.
BOURGES.	17 5 10	Avesnes.	17 5	Longwy.	10 9 5	Cahors.	24 8 8
Chateauroux	20 12 3	Bavay.	15 1 10	METZ.	10 13 9	Cauſſade.	0 15
Dun le Roi.	16 16	Camaray.	15	Montmedy.	11 9 2	Figeac.	24
Iſſoudun.	18 15 10	Condé.	16 5	Phalsbourg.	13 10 8	Gourdon.	21* 8
La Charité.	18	Givet.	16 10	Sarrebourg.	13 4	Lauzerte.	25 16 6
La Chaſtre.	17 14 8	Landrecy.	15 13 10	Sarlouis.	12	Miſſhau.	35
Le Blanc.	20*12 6	Mariembourg.	17*12	Sedan.	14*14	Moiſſac.	24 1 3
St. Amand.	15* 9 4	Maubeuge.	14 16 5	Thionville.	11 5 5	MONTAUBAN	21 19 7
Sancerre.	18 18	Philippeville.	16	Toul.	11 9 8	Murdebarrez.	24 16 4
Vierzon.	20 3	Quesnoy.	15* 16 3	Verdun.	9*18	Rhodez.	25
		St. Amand.	16 2 8	Vic.	11 16 4	Ste. Affrique.	35* 2 4
		VALENCIENNES.	15 7 6			St. Antonin.	31 5 3
						Villefranche.	26 3
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	18 18 8	From. le ſep.	15 14 2	From. le ſep	11 17 4	From. le ſep.	26 17 10
Pain la liv.		Pain la liv.	2 2	Pain la liv.	1 8	Pain la liv.	2 6
Avoine le ſ.	4 18 9	Avoine le ſ.	5 10	Avoine le ſ.	4 11	Avoine le ſ.	8 11 11
Foin le q.	1 17 6	Foin le quint.	1 10 5	Foin le q.	1 9	Foin le quint	1 18 4
Paille le q.	1 2	Paille le q.	19	Paille le q.	15 2	Paille le q.	18 1

CHOIX *du grain pour les ſemences.*

La libre exportation des grains doit avoir appris aux Cultivateurs combien il leur eſt intéreſſant de choiſir les plus beaux grains pour enſemencer leurs terres. Quoique la qualité du ſol influe beaucoup ſur celle des grains, on peut être aſſuré que l'attention dans le choix des ſemences produit des grains plus beaux. Tous les Pays où la culture n'était pas en vigueur avant la libre exportation, produiſaient peu de grains, & d'une qualité inférieure.

Il n'y a pas de Provinces & même de Paroiſſes dans les Pays de petite culture, où les différentes qualités de bled ne faſſent une augmentation ou une diminution de 30 ß par ſeptier, meſure de Paris.

Les Pays les plus maigres produiſent communément 5 ſeptiers de bled meſure de Paris, par arpent de 100 perches de 24 pieds. C'eſt donc 7 ℔ 10 ß par arpent qu'il y a à gagner pour ceux qui mettent de l'attention dans le choix de leurs ſemences. Il y a beaucoup de terres qui ne ſont pas affermées à ce prix, il ſerait étonnant que les Cultivateurs négligeaſſent de s'affranchir de la totalité ou de la portion du prix de leur ferme, quand ils peuvent le faire auſſi facilement.

L'exportation des grains de France à l'Étranger a fait connaître que les bleds

de la Beauce ſont préférés à tous les autres, & qu'ils ſe vendent communément 3 ℔ par ſeptier de plus. On ſçait auſſi que le Pays Chartrain & la partie du Dunois, compris dans la Beauce, produiſent les plus beaux bleds. Les Cultivateurs qui pourront en tirer de ces cantons, ne peuvent mieux faire que de s'en procurer.

Les petites terres produiſent ordinairement un bled d'excellente qualité, & qui fait du pain très-blanc quand on a ſoin de choiſir les ſemences; de toutes les terres, il n'y en a pas qui produiſent du bled qui faſſe le pain plus blanc, & qui ſoit plus recherché, que celles qu'on nomme *landaſt*, quand elles ſont bien cultivées, marnées, & quand l'eau n'y ſéjourne pas.

Il faut avoir ſoin d'épurer les ſemences de toutes graines étrangeres, & de les bien laver dans une leſcive forte, vingt-quatre heures avant que de les ſemer. Avec ces précautions on peut ſe diſpenſer de les tremper dans de l'eau de chaux vive; il y a cependant de l'avantage à le faire.

SUITE *des obſervations ſur la deſcription du plan, de l'élévation & de la diſtribution de la petite étuve, ou poële ou eſpèce de fourneau, &c. par* M. D * * * *de la Société d'Agriculture au Bureau du Mans.*

Pour mettre à profit toutes les bonnes inſtructions de M^r. l'Abbé de Soumille, on placera un ſeul thermometre en dedans & ſous un des côtés du petit comble, il n'importe lequel, étant tous égaux, obſervant ſeulement que le verre qui le couvrira, ſoit parfaitement bien maſtiqué.

A l'égard de la diſpoſition du tuyau de l'*effumoir*, elle doit être perpendiculaire, traverſer le milieu du plancher & de l'amortiſſement de bas en haut, & excéder le bâtiment de quatre pouces. L'orifice ſera fermée par une plaque poſtiche en forme de couvercle, percée de cinq trous qu'on peut boucher en tout ou en partie; on peut même enlever en entier le couvercle pour diminuer la chaleur ſi elle excédait chaque gradation, qui, dans les premieres vingt-quatre heures, ne doit être ſoutenue que du 13 au 14^e. dégré du thermometre, enſuite au 15^e. & ainſi ſucceſſivement juſqu'au terme du 18^e. tout au plus fort. Cet inſtant exige l'attention la plus ſuivie pour arrêter ce terme, & l'y entretenir juſqu'au moment de la génération des vers.

Les inconvéniens qui naiſſent de l'uſage de la tôle dans cette opération doivent décider à employer le fer blanc le mieux étamé pour former le tuyau de l'effumoir. Il faudra le faire river comme on fait les tuyaux de tôle, afin de ne point ſe ſervir de ſoudure.

Pour bien connoître l'effet de tous les fourneaux qu'on voudra conſtruire ſur ce plan, il convient de les éprouver pendant cinq à ſix jours, & même à différentes fois avant que de s'en ſervir pour faire éclore des vers, en obſervant avec exactitude les différentes gradations de la chaleur qu'on peut modérer ou augmenter par le volume de la mêche plus ou moins groſſe; on peut même, s'il était néceſſaire, en mettre pluſieurs qui flottent dans la même cuvette.

Au lieu de 2 chaſſis de grillis, il ſerait encore poſſible d'en placer trois dans cette même étuve, en les tenant à deux pouces un quart de diſtance les uns des autres, ce qui donnerait place à 18 corbeilles au lieu de 12; le coup d'œil en ſerait plus gêné, à la vérité, pour viſiter l'intérieur; les ſix corbeilles de chaque grillis comprendraient 136 pouces quarrés de ſuperficie de graine; on peut régler ſa quantité ſur ce calcul; il eſt encore facile de donner un peu plus d'étendue à cette étuve en la faiſant dans une juſte proportion aux meſures qui ſont données.

Tout ce fourneau bien conſtruit de la façon qu'il eſt expliqué, ne coutera pas beaucoup plus que s'il était en tôle; mais le ſuccès en ſera plus certain. *Fin.*

SUITE *de la Notice du Journal de Mars.*

On trouve dans ce Journal, à la ſuite des Mémoires dont nous avons parlé dans les ordinaires précédens, un *Mémoire* en réponſe à celui qui a été inſéré dans le Journal de Décembre *ſur les bornes & l'étendue des loix prohibitives dans les Colonies.* L'Auteur de ce Mémoire parcourt l'hiſtoire de l'établiſſement des Colonies, à dater du privilége excluſif donné à la Compagnie des Indes occidentales en 1664, privilége détruit dans la ſuite, mais qui,

(selon l'Auteur) quoique vicieux peut-être dans son principe, fut bien justifié par ses heureux effets & par la jalousie qu'il excita: l'Auteur passe ensuite assez rapidement sur l'intervalle qui sépare ce temps de celui où l'on donna les lettres-patentes de 1716 & de 1717. Il s'arrête à l'époque de ces lettres-patentes, dont les projets furent concertés avec tous les commerçans; il suffira, dit-il, de présenter en peu de mots le motif des prohibitions établies par ces lettres .... » la Métropole, en envoyant » une partie de ses Habitans dans ses Co» lonies, eût perdu le profit de ses consom» mations, s'il ne lui eût pas été réservé » par les prohibitions ... si ces prohibi» tions se bornaient là, l'indemnité ne se» rait pas complette ... le produit du » travail & de l'industrie des Colons blancs » est donc encore dû à l'État à titre d'in» demnité légitime.... Les noirs sont » (selon cet Auteur) des bestiaux & des » ustensiles que la Métropole a droit de » fournir seule aux Colonies ... & com» me elle ne les fournit pas de son sol, » elle a une double indemnité à prétendre » à cet égard ... ces indemnités ne ré» pareraient jamais les pertes d'hommes » occasionnées par le changement du cli» mat, par la navigation & par la défense » des Colonies, si un commerce vif & une » navigation encore plus animée, ne four» nissaient de nouveaux sujets, & en plus » grand nomb. que ceux que l'on a perdus. » L'Auteur, après avoir exposé ses motifs des loix prohibitives, remarque que » si la » richesse dans le commerce anime la cir» culation & la consommation, c'est la » richesse des agens qui produit ces avan» tages; il allégue l'exemple de l'Angleterre, l'accroissement de nos Colonies depuis 1716. Il appuie sur ce que les loix prohibitives n'ont jamais été révoquées, & conclut que tout concourt à soutenir la loi *sacrée* de la prohibition.

Ce Mémoire est suivi par des réflexions qui combattent avec érudition le Mémoire de M. Thieriat, inséré dans le Journal d'Octobre sur les principes de la fécondité des terres; l'Auteur que nous désignons par le nom de M. P. s'est proposé d'établir que l'on doit se garder d'adopter aucun système, & qu'il faut rester dans le doute à ce sujet.

On lit à la suite de ces réflexions une lettre de M. Guettard à M. Torchet de S^t. Victor, dans laquelle on trouvera quelques éclaircissemens qui peuvent servir à mieux faire connaître les terres & pierres propres à composer la porcelaine de la Chine.

Le Journal est terminé par deux extraits des registres de l'Académie des Sciences de Dijon, dont l'un traite d'un Mémoire de M. d'Antic sur l'utilité de l'instruction pour les Ouvriers des Manufactures, & l'autre d'une dissertation sur l'art de faire des fondations, par M. Gauthey: on trouvera dans ce dernier une machine très-ingénieuse pour récéper les pilots ou pour réparer les murs qui sont sous l'eau. *Fin.*

COMMERCE.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLAIS.

LA plupart de nos Colonies ont été découvertes presque dans un même-temps, qu'on peut appeller l'*époque des entreprises*. Elles sont parvenues à leur état actuel par différentes gradations. Les Colonies méridionales, mieux connues sous le nom d'*Indes occidentales*, ont été fondées en effet les premieres, & elles ont fait des progrès beaucoup plus rapides que les Colonies septentrionales. Elles portaient naturellement des productions qu'un heureux concours d'événemens a rendue très-avantageuses aux Colons, & dont le revenu de la nation a tiré un parti considérable.

Le sucre, le gingembre, l'indigo, quelques épices, beaucoup de drogues & différens autres articles de moindre conséquence, produits des seuls climats chauds, & par là très estimés dans les climats septentrionaux, ont procuré de grandes richesses.

Trois articles étrangers, dont chacun demandait une grande consommation de sucre, ont été introduits en Europe presque dans le même temps que le sucre lui-même a été découvert. De l'hémisphere occidental nous est venu le chocolat, & des pays orientaux le thé & le café: or, que sont ces trois articles sans sucre, & quels

ſont les gens de quelqu'état qu'ils ſoient, qui croient devoir ſe priver de l'uſage de ces denrées? Il eſt inutile d'entrer dans un détail minutieux de pluſieurs autres cauſes fortuites qui ont contribué à multiplier les demandes des productions des Indes occidentales.

Les Colonies ſeptentrionales du continent, quoique fondées preſque dans le même temps, ne firent que des progrès très-lents. Dans ce pays le ſol forcé par le travail, produiſait bien la ſubſiſtance néceſſaire à ſes Habitans, mais il ne leur procurait aucun bien-être, & c'eſt à leur travail que ces Habitans doivent leur ſanté, leur vigueur & leur accroiſſement. L'accroiſſement d'un peuple ajoute à ſon induſtrie; l'induſtrie augmente le bien être d'un État: les effets ſont ſenſibles, mais les cauſes n'étant pas frappantes, elles échappent à l'attention du vulgaire. C'eſt ainſi que l'Amérique ſeptentrionale inconnue en grande partie de ſa Métropole, mépriſée, maltraitée & opprimée par l'opulence des autres Colonies, a fait des progrès d'un pas ferme, quoique lent: c'eſt ainſi que croiſſant toujours avec toute la force de la jeuneſſe, elle eſt devenue notre appui pour le préſent & pour l'avenir, l'eſpérance de l'honneur & de la force de ſon ancienne Métropole. Voilà le point de vue ſous lequel l'Amérique eſt enviſagée par ceux qui ſont le plus à portée de connaître l'état actuel de l'Empire Britannique; objet beaucoup au-deſſus de l'intelligence du commun des hommes. Je m'écarterais trop du but que je me ſuis propoſé, ſi j'entreprenais de détailler, même de la maniere la plus ſuperficielle, tous les avantages dont nous jouiſſons. Ce ſerait exciter dans nos voiſins une jalouſie capable de les ſoulever contre nous, que de déſigner les moyens par leſquels, ſi nous avions aſſez de bon ſens pour nous en ſervir, nous pourrions parvenir à une ſupériorité qui ſerait très à craindre entre les mains de toute autre Nation que la nôtre.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE LA CAROLINE, *le 24 Avril.*

Depuis le 24 Décembre dernier, jour auquel le premier Vaiſſeau chargé de riz de la récolte de 1765, fut expédié à la Douane de la Caroline, il a été exporté 68,000 bariques de riz; ſçavoir, 37,036 pour l'Angleterre, 21,092 au midi du Cap Finiſtere, 1934 à l'Amérique ſeptentrionale, 6947 aux Iſles Anglaiſes des Indes occidentales, 989 aux Iſles étrangeres, & dans le même eſpace de temps 297,133 l. peſant d'indigo.

SUITE *de la lettre de M. de Morpas à M. Auſſray.*

Vous êtes un peu inconſéquent dans vos principes, Monſieur, permettez-moi de vous le dire. Vous avez ſoutenu en Anglais votre ſyſtême ſur *la liberté indéfinie* dans vos examens, numéros 51, 52 & 53 de la Gazette du Commerce; vous capitulez au N°. 54, vous rompez la capitulation au N°. 55, & vous vous rendez au N°. 56, vous y abandonnez encore votre plan de *liberté indéfinie*, pous avancer, *qu'en demandant la ſuppreſſion de nos réglemens, vous n'avez pas prétendu dire qu'il ne faut ni réglemens ni inſpection; mais*, ajoutez-vous, *on peut aſſurer que ceux qui exiſtent ne peuvent ſervir de modele à ceux qu'il eſt important de leur ſubſtituer.*

Je doute de l'efficacité des nouveaux, par le ſuccès conſtant que j'ai vu aux anciens; quoiqu'il en ſoit, je ne puis, ſans imprudence, juger d'une choſe que je ne connais pas; j'attendrai que vous ayez rendu public votre nouveau plan d'adminiſtration, pour vous en dire mon ſentiment avec autant de ſincérité que j'en emploie à combattre votre projet de ſuppreſſion des réglemens; je ne doute pas, Monſ. que ne vous en rapportant pas tout-à-fait à vos propres lumieres ſur une matiere qui tend à bouleverſer un établiſſement qui ſubſiſte depuis plus de cent ans, vous n'ayez conſulté les différens Corps & Communautés qui compoſent nos Manufactures, dont les Membres ſont gens inſtruits, & d'autant plus à même de vous avoir donné de bons conſeils, que leur intérêt perſonnel ſe ſera trouvé néceſſairement lié à celui de l'État, qui doit être le but que nous nous ſommes propoſé l'un & l'autre; ſi vous ne l'avez pas fait, je ne réponds pas du ſuccès que vous vous en promettez, & vous ſeriez tombé dans une faute que M. Colbert, à qui vous avez dû ſuppoſer de grandes connaiſſan-

ces, a ſçu éviter; car les réglemens que vous réprouvez ſi fort, ont été faits ſous les yeux de ce grand Miniſtres par les Négocians & les Fabricans ; il a jugé que leur intérêt était celui de l'État, & tant qu'on s'écartera de ce principe, on fera toujours de grandes fautes. M. Colbert connaiſſait les hommes mieux que vous; il a voulu mettre un frein à la cupidité des Commerçans & Fabricans, pour s'aſſurer de leur bonne foi, & les contenir dans des bornes dont ils ne puſſent s'écarter impunément : vous jugez plus favorablement de notre ſiecle qu'il n'a jugé du ſien, puiſque vous voulez qu'on ait une entiere confiance dans la probité de nos Fabricans : cependant, Monſieur, les hommes ont été, ſont & ſeront toujours les mêmes, pour ne rien dire de plus ; je vous obſerverai cependant que notre luxe, devenu commun à tous les États, a augmenté nos beſoins, & nous entraîne forcément dans des dépenſes d'uſage dans leſquelles nos peres auroient trouvé de la prodigalité, eu égard à la ſimplicité & à l'honnêteté de leurs mœurs.

Je paſſe ſous ſilence les conſéquences que l'on doit tirer de ce changement, & finis cette lettre qui n'eſt déjà que beaucoup trop longue, par inſiſter ſur l'indiſpenſable néceſſité d'ordonner aux Négocians & Inſpecteurs qui compoſent le Bureau des Marchands, de tenir la main à l'exécution des réglemens, conformément aux Édits & Déclarations, notamment à la lettre-patente du 13 Février 1765, & à l'Arrêt du Conſeil du 28 Février 1766, juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné pour le plus grand avantage des Manufactures du Royaume.

J'ai l'honneur d'être, &c.

CHANGES.

A. 1766.	*Jeudi* 14.	*Ven.* 15	*Sam.* 16.
Amſterdam.	55 ½ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 3 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 ½ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	96 . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	½ à 3 8e.	. . . .	. . . .

ANNONCES DE LIVRES.

Eſſai ſur le rapport des poids étrangers avec le marc de France, lû à l'aſſemblée publique de l'Académie royale des Sciences le 9 Avril 1766, par M. Tillet de la même Académie. De l'Imprimerie royale, in-4°. de 64 pages.

Ce Mémoire eſt diviſé en deux parties. Dans la premiere M. Tillet rend compte des circonſtances qui ont occaſionné ſon travail, & des ſecours qu'il a reçus pour le perfectionner : la ſeconde eſt deſtinée à nous mettre ſous les yeux le rapport des poids étrangers avec celui de France.

Le Conſeil déterminé à faire faire des expériences ſur la meilleure maniere de procéder aux eſſais des matieres d'or & d'argent, en avait chargé MM. Tillet, Hellot & Macquer. M. Chauvelin, Intendant des Finances, à qui le détail des monnoies eſt confié, & dont le zele pour cet objet important de l'adminiſtration, a beaucoup contribué au premier réglement qui a été fait ſur la partie des eſſais, eut recours à M. le Duc de Praſlin, pour avoir d'abord des mémoires des plus habiles eſſayeurs, & enſuite les poids mêmes en nature qui ſont en uſage dans les différens États de l'Europe. Munis de pareils ſecours, MM. Tillet, Hellot & Macquer commençaient à s'occuper de leur rapport avec le marc de France, lorſque le Conſeil forma le projet d'établir dans le Royaume un rapport exact des différens poids & meſures qu'on y emploie, en prenant pour objet de comparaiſon ceux qui ſont en uſage à Paris, & de faire dreſſer un tarif qui, en facilitant les opérations du commerce, le rendit plus actif, & contribuât encore à ſa ſûreté.

L'exécution de ce projet a été confiée par M. le Contrôleur Général à M. de Montaran, Intendant du Commerce, & MM. Tillet & Heilot ont été déſignés pour y concourir. Ces ſçavans Académiciens ont déjà préſenté à l'Académie pluſieurs machines qu'ils ont imaginées, ſoit pour donner tout d'un coup le rapport des différentes meſures à grains avec le boiſſeau de Paris, de quelque forme qu'on ſuppoſe ces meſures, ſoit pour comparer auſſi ſur le champ toutes les meſures des liquides

avec la pinte de Paris, réduire leurs dimenſions en pouces cubes, & établir du méme coup d'œil le poids du liquide qu'elles contiennent.

M. le Contrôleur Général inſtruit du travail que ces Académiciens avaient commencé ſur le rapport des poids étrangers avec celui de France, & perſuadé qu'il deviendrait un préliminaire dont le commerce tirerait un grand avantage, a chargé ces Académiciens de le ſuivre ſans interruption.

M. Tillet penſe, avec le plus grand nombre, que l'uniformité des poids & meſures, non-ſeulement dans ſon État, mais encore parmi les nations policées, ſerait très-avantageuſe pour le commerce, & il eſpere que ſon travail pourra peut-être y conduire d'une façon indirecte. Dans les différentes parties de ce Mémoire, on voit les diverſes manieres de procéder que ce ſçavant Académicien a miſes en uſage pour perfectionner ſon travail. Sa modeſtie ne lui permet pas de croire qu'il ne s'eſt pas trompé, & il invite ceux qui remarqueraient quelques erreurs, de vouloir bien les relever.

FINANCES.

BORDEREAU des différens effets repréſentés & numérotés pendant le mois de Juillet 1766, en exécution de l'Edit du mois de Déc. 1764.

Nombre des Effets.	NATURE DES EFFETS.	Montant des principaux des Effets.
420 ..	Rentes ſur les Aydes & Gab. rembourſables au d^er. 20.	2,348,704 ℔ 6 ß 8 d.
425 ..	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au-deſſus du denier 20.	5,291,936 19 6
295 ..	Rentes & int. ſur les tailles rembourſables au d^er. 20.	1,518,077 7 3
404 ..	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au-deſſus du denier 20.	2,340,063 6 8
275 ..	Augmentations de gages rembourſables au denier 20.	3,210,475 14
99 ..	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au-deſſus du denier 20.	310,033 15 11
18 ..	Taxations héréditaires rembourſables au denier 20, & taxations au denier 18.	44,299
51 ..	Autres charges des États du Roi, comme intérêts d'Offices ſupprimés, &c. rembourſables au d^er. 20.	120,500 8 2
69 ..	Charges des États du Roi, des Domaines, Bois, Eaux & Forêts, rembourſables au denier 20.	178,601 10
4 ..	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au-deſſus du denier 20.	478,637 3 5
1 ..	Rentes à 5 pour cent ſur les cuirs, de 1759	3,000
6 ..	Rentes ſur la Caiſſe des Amortiſſemens	17,000
6 ..	Rentes ſur les deux ſols pour livre	16,000
70 ..	Actions des Fermes	70,000
12 ..	Troiſiéme Loterie royale	7,798
32 ..	Quatrieme Loterie royale	22,180
25 ..	Emprunt de 50 millions	32,500
2212 ..		16,009,807 2 5

2212 . .	*D'autre part.*			16,009,807	2 5
4 . .	Annuités de 1757.	Coupons de 1760		400	
15 . .		Coupons de 1761		1,500	
2 . .		Coupons de 1762		200	
5 . .	Effets repréſentatifs des 6 derniers coup. deſd. Ann.			2,500	
100 . .	Effets des Colonies			299,556	18 4
3700 . .	Reconnaiſſances du Canada			8,060,330	
	Emprunt du 16 Mars 1760		*néant.*		
	Reconn. repréſent. celles déliv. par le S. Nouette,		*néant.*		
10 . .	Rentes à 3 pour cent ſur les Poſtes			74,120	
20 . .	Rentes à 4 pour cent ſur les Aydes & Gabelles . .			98,050	
20 . .	Rentes à 3 pour cent ſur les cuirs de 1760 . . .			197,000	
20 . .	Rentes à 3 pour cent ſur les cuirs de 1761 . . .			80,446	13 4
6108 . .				24,822,910 ℔ 14 ß 1 d.	

Récapitulation.

Nombre des Effets repréſentés antérieurem^t. au mois de Juillet 1766, . . .	647,360
Nombre des Effets repréſentés pendant ledit mois	6,108
	653,468
Montant des principaux des Effets repréſentés antérieurement au mois de Juillet 1766	1,678,908,171 ℔ 15 ß 5 d.
Montant des principaux de ceux repréſentés pend^t. led. mois. .	24,822,910 14 1
	1,703,731,082 ℔ 9 ß 6

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Août.
Bonnet fils,	20^e.	A.	19
De la Rue,	22^e.	C.	23
Amyot,	23^e.	t. des 6 d^er. m.	23
Berthe,	24^e.	A.	18
Baroy,	27^e.	M.	22
Billard,	32^e.	A.	18
Bonnet Pere,	38^e.	A.	18
Aliſſan,	39^e.	toutes let.	18
De Fays,	42^e.	E.	19
De S^te. Luce,	47^e.	C.	21
De la Rue fils,	50^e.	A.	23
Molliere,	51^e.	P.	18
Thevenin,	54^e.	S.	18
De S^t. Janvier,	55^e.	P.	21
Radix,	53^e.	R.	21
Maſſon,	59^e.	A.	18
Filleul,	60^e.	P.	19
Bouron,	62^e.	P.	19

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août. 1766.	*Jeudi* 14.	*Vendredi* 15.	*Samedi* 16.
Ac. des Indes. .	1310	. . . . .	. . . . .
Emp. de la Com.	418	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ⅌. .	17	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	35 ½	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	847 ½ . . .	. . . . .	. . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3^e. Loterie. .	23 ½ 13^e. 28 .	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	420	FESTE.	FETE.
Coup. d'An. .	82 ½	. . . . .	. . . . .
Emp. de 50 mil.	22	. . . . .	. . . . .
Emp. de 30 mil.	25	. . . . .	. . . . .
Col. 1759. . .	28. 28½ 6^m. 35. 56^m	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	29. 30. 2^m 32. 10^m	. . . . .	. . . . .
4^e. L. Epoques.	24 ½ 10^e. 29 ½.	. . . . .	. . . . .
Nouette. . .	24 ½ 25. 2^m .	. . . . .	. . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅌. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p ⅌ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 66.

DE DUNKERQUE, *le* 8 *Août* 1766.

ETAT *des* Navires *arrivés des Iſles Françaiſes de l'Amérique dans ce Port pendant le quartier d'Avril* 1766.

CEs Navires ſont le *Comte d'Eſtaing* de 80 tonneaux, Capitaine *Pierre David*, arrivé le 16 Février, à la direction des ſieurs Caillés freres; l'*Heureux*, de 180 tonneaux, Capitaine *Dubreuil de la Raulle* de Saint Malo, arrivé le 9 Mars, à la direction du ſieur Boujean; la *Diane*, de 150 tonneaux, Capitaine *Dury*, arrivé le 25 Mars, à la direction du ſieur Meignot Dallet; la *Théreſe*, de 240 tonneaux, Capitaine *Frechon*, arrivé le 28 Mars, à la direction des ſieurs Caillés freres; le *d'Invau*, de 150 tonneaux, Capitaine *Lefebvre* de Bordeaux, arrivé le 20 Avril, à la direction des ſieurs Coppens & Compagnie. La cargaiſon de ces cinq Navires conſiſtait en 17625 *liv.* de ſucre commun, 533186 *liv.* de ſucre brut, 30349 *liv.* de ſucre dito avarié de moitié, 297086 *liv.* de ſucre terré, 23643 *liv.* de ſucre dito avarié d'un tiers, 88783 *liv.* de café, 5270 *liv.* de café avarié de moitié, 65600 *liv.* de bois de Gayac & de Campêche, 60 pieds de bois d'Acajou, 1266 *liv.* de cacao; 13714 pots de tafia, 11030 *liv.* de ſavon, 567 *liv.* de coton en laine, 6998 *liv.* d'indigo, 1808 cuirs ſecs en poil, 56 dito avariés de moitié, 99 dito avariés d'un tiers, 58 *liv.* de confitures, 34 *liv.* de ſyrops & 155 *liv.* de tabac en carottes. Toutes ces marchandiſes peuvent être évaluées à la ſomme de 290705 livres 15 ſols 2 deniers.

DE L'ORIENT, *le* 8 *Août* 1766.

La cargaiſon du Navire de la Compagnie des Indes la *Doure*, dont l'arrivée a été précédemment annoncée, conſiſte en 792 balles & caiſſes de coton, de mouſſelines & d'étoſes de ſoie, 113637 *liv.* de poivre, 95939 *liv.* de ſalpêtre, & 1678 ſacs de cauris.

DE CHARENTE, *le* 8 *Août* 1766.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti par ce Bureau pendant tout le mois de Juillet 1766 les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, pour le Nord, 790 bariques 18 veltes d'eau-de-vie, 8 bariques de vin de Coignac, 9 bariques de vin de Saint Jean d'Angely; pour la Hollande, 348 bariques 12 veltes d'eau-de-vie, 147 bariques de vin de Coignac, 49 bariques de vin de Saint Jean d'Angely, 3996 rames de papier; pour l'Angleterre, 390 bariques 13 veltes d'eau de-vie, 1862 quintaux de graine de lin, 796 rames de papier.

IMPORTATION.

Il eſt entré & il a été enregiſtré au même Bureau pendant le mois de Juillet les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, du Nord, 2700 *liv.* de faulx, 250 *liv.* de cuivre en roſette, 150 *liv.* de jambons.

DE BORDEAUX, *le* 2 *Août* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 22 au 31 Juillet 1766, il eſt entré dans ce Port 47 Navires Français & Etrangers, dont 10 venant des Colonies, ſçavoir, l'*Apollon*, Capitaine *Geraud Muzard* de Bordeaux; la *Sophie*, Capitaine *Laporte* de Bordeaux; la *Nanette* Capitaine *Paul Renaud fils* de Bordeaux; la *Jeune Marguerite*, Capitaine *Jean Sargeac* de Bordeaux; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Pierre Demeyerre* de Bordeaux partis de la Guadaloupe; le *Favori*, Capitaine *Prouillot* de Bayonne; l'*Heureuſe Paix*, Capitaine *Thomas Laſſalle* de Bayonne, partis de Saint Domingue; le *Daubenton*, Capitaine *Binquet* de Bordeaux; le *Creſus*, Capitaine *Bidet* de la Rochelle, partis du Cap; & le *Don de Dieu*, Capitaine *Dubrey* de Bordeaux, parti du Port au Prince, tous les 10 chargés de ſucre brut & terré, de café, d'indigo, de coton, de cacao, de bois d'Acajou, de ſyrops & de liqueurs pour différens

Particuliers & Négocians de Bordeaux. Des 37 autres 2 venaient de Corck ; 2 de Neufchâtel, 1 de Suanzey, 1 de Dantzick, 2 de Riga, 1 de Roſtock, 1 de Copenhague, 1 de Wibourg, 7 de Redon, 1 de Hambourg, 3 d'Amſterdam, 1 de Lisbonne, 1 d'Abo, 2 de Bayonne, 1 de Dunkerque, 1 de Morlaix, 5 de Nantes, 1 de Marennes & 3 de Rouen, chargés de differentes marchandiſes comme bois de ſapin, de merain, toile, fer, chanvre, mercerie & quincaillerie pour pluſieurs Particuliers & Négocians de Bordeaux.

Prix *courant des denrées de l'Amérique.*

Le quintal de ſucre blanc, deuxième ſorte, de 48 à 50 livres ; troiſième ſorte de 40 à 42 livres ; blanc commun de 34 à 36 livres ; petit commun de 28 à 30 livres ; tête de 25 à 27 livres ; le ſucre brut de Léogane de 23 à 25 liv. dito du Cap de 22 à 24 livres ; dito de Saint Louis 22 & 23 liv. ; *la livre* de café Martinique 14 ſols 6 deniers & 15 ſols, dito marchand, 14 ſols 3 deniers ; dito vieux inférieur 11 ſols 6 deniers ; café de Saint Domingue nouveau fin 13 ſols 9 deniers & 14 ſols ; dito marchand 12 ſols 6 deniers & 13 ſols, dito vieux inférieur 11 ſols ; indigo bleu & violet 8 livres 10 ſols ; dito mêlé 6 livres 10 ſols ; dito cuivré fin 5 livres ; dito marchand 4 livres 10 ſols & quatre livres 15 ſols ; dito inférieur 4 livres ; le quintal de coton de Saint Domingue de 160 à 165 livres ; dito de la Martinique de 140 à 145 livres ; gingembre gris 24 ſols ; canefice 20 ſols ; cuirs tannés 50 ſols ; dito en poil 14 ſols ; gingembre confit 30 ſols ; citrons confits 22 ſols ; rocou 26 ſols ; cacao de la Martinique 13 ſols ; le quintal de ſyrop de ſucre 10 livres, amidon 24 liv. fer aſſorti de Suede 17 livres ; le plomb en faumon 24 livres ; le fer blanc 160 livres.

De Marseille, *le* 5 *Août* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Du 28 Juil. au 4 Août 1766, il eſt entré dans ce Port 48 bâtimens franç. & 18 étrang. venant du Cap, de la Martinique, de la Guadaloupe, d'Abo, d'Amſterdam, de Roterdam, de Dunkerque, de Saint Valery, de Honfleur, de Nantes, de Smyrne, de Luan, d'Almazaron, d'Araiſſe, de Layaſſe, d'Alicante, de Vinaros, de Palamos, de Palerme, de Livourne, de Sardaigne, de Nice, de Savone, d'Agde, de Narbonne, d'Arles, de Cette, de Saint Tropès, d'Hieres & de Toulon, chargés de ſucre, de café, d'indigo, de coton, de bled, de riz, de farine, de poiſſon ſalé, de goudron, de planches, de diverſes marchandiſes, en plus grande partie de la foire de Beaucaire, & de 342 milleroles d'huile.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 47 bâtimens français & 14 étrangers allant à la Ciotat, à Cette, à Agde, à Martigues, à Toulon, à Narbonne, à Frejus, à Hyeres, à Arles, à Saint Tropès, à Cannes, à Menton, à Antibes, à Nice, à Genes, en Corſe, à Cagliari, à Bandol, à Borme, à Barcelonne, à Alicante, à Meſſine, à Majorque, au Levant, en Syrie, à Rouen, à Dunkerque chargés de differentes marchandiſes d'épiceries, de drogueries, de merceries & de quincailleries.

De Honfleur, *le* 10 *Août* 1766.

Départ *de Navires.*

Le 8 Août 1766 il eſt ſorti de ce Port les Navires la *Côte d'Or*, Capitaine M. le Chevalier *Duboſcq*, allant à la riviere de Gambie pour la traite des Noirs ; & le *Saint Joſeph* allant à la Guadaloupe chargé de bœuf, de beurre, de vins & de farines.

Navires en Armement.

De Honfleur, *le* 10 *Août* 1766.

Le Navire l'*Aimable Marie*, Capitaine *Jean Loiſel* de Honfleur, armé de 6 canons & de vingt-cinq hommes d'équipage, eſt en charge dans ce Port pour le Cap, & partira le 25 de ce mois. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes pourront s'adreſſer à Rouen à M. de Nattieville, & à Honfleur à M. Pierre le Carpentier, Armateur de ce Navire.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 16 Août.

AGRICULTURE.

D'EDIMBOURG, *le* 13 *Juillet* 1766.

LE Royal *Bounty* eſt rentré à Leith ſans avoir pris de baleines; le *Leith* eſt arrivé avec une groſſe baleine : le Capitaine Cheine du *Leith* a rapporté que le Campbeltoun avait une petite baleine, & qu'il avait réſolu de demeurer encore quelque temps parmi les glaces. Le *Dundée* de Deindée n'a rien pris. Les deux bâtimens de Borrouſtonneſs ont pris entr'eux une petite baleine : les bâtimens de Dumbar n'ont rien trouvé. En général la pêche a été très-mauvaiſe à cauſe de la violence des vents d'Eſt qui ont empêché les glaces de ſe fendre & les Vaiſſeaux de pénétrer au milieu. Le Capitaine Cheine était accompagné de plus de 170 voiles, & cependant ils n'ont pris que neuf baleines en tout.

PROJETS *d'amélioration pour le Pays d'Armagnac, par M. de la Borde.*

Les Paroiſſes pourraient ſe cottiſer à raiſon du marc la livre, pour faire le même revenu en argent que le Curé retire des Particuliers Fermiers auſquels il afferme le dimaire, & qui profitent ſeuls de toutes les pailles; alors tout ſerait mieux reparti, les profits que font les Fermiers reſteraient entre les mains de chaque Laboureur ſujet à la dime, & chacun jouirait de ſes pailles, qui ſont ſi précieuſes & ſi néceſſaires. Tous les Habitans de l'Armagnac ſeraient de cet avis, & les revenus des Curés ſeraient toujours plus forts que ceux des Seigneurs du Pays.

Chaque Habitant augmenterait le nombre des beſtiaux à proportion du fourrage qu'il aurait à leur donner, & ces beſtiaux lui ſerviraient pour l'attelage des petits tombereaux avec leſquels il marnerait les terres; la marne y eſt ſi commune qu'elle ſe trouve preſque dans chaque piece.

Pour augmenter les troupeaux à laine, il faudrait qu'il y eût une Loi qui défendit de tuer les agneaux; on en ferait des moutons qui augmenteraient le revenu, & produiraient de l'engrais.

Une ſeconde qui défendit auſſi le mauvais uſage de faire mourir tous les ans les mouches à miel pour en avoir la cire & le miel. Il n'y aurait pas de Pays plus propre à perpétuer ces inſectes, que le Pays d'Armagnac; une fleur jaune qui ſort des thuies, dont toutes les terres ſont couvertes, ſe manifeſte poſitivement dans l'hyver, & ſert de nourriture à ces petits animaux. Je conſeillerais à ceux qui ont des ruchiers d'en faire planter des hayes tout autour; ces ſortes de thuies qui ont des pointes piquantes, commencent à fleurir au mois d'Octobre & durent tout l'hyver. On peut encore ſuppléer à cette nourriture en faiſant une eſpece de purée fort épaiſſe avec des feves de marais; on en met la valeur de trois ou quatre onces peſant, dans une petite écuelle ou vaſe de terre deſſous chaque ruche; cette quantité eſt ſuffiſante pour nourrir toute cette famille pendant le mauvais temps de l'hyver.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la 1^ere^ 15^e^ de Juillet dans les GE'NE'RALITE'S de

CAEN.				TOULOUSE.				NANCY.				MOULINS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Avranches.	20	11	10	Aire.				Bar.	11	14		Aubuſſon.	22	16	
Bayeux.	16*	8	3	Albi.	25	4		Bitche.	12	11	3	Château-Chi.	19	4	
CAEN.	18	14	4	Beziers.	23	11		Boulai.	11	16		Decize.	16*	4	
Carentan.	20	2	6	Carcaſſonne.	22*	2	3	Bourmont.	16*	5		Evaux.	23	9	2
Coutances.	23	6	8	Caſtelnaudary				Charmes.	14	3	7	Gannat.	18	13	6
Mortain.	20	8		Caſtres.	27	6	3	Epinal.	14	13	6	Gueret.	25*	10	
St. Lo.	23*	9	9	Lavaur.	26	15		Etain.	10*	7	2	Montluçon.	16	16	
Valognes.	23	6	8	Limoux.	28	16	6	Luneville.				Montmarault.	17		
Vire.	20	3	8	Montpellier.	26	18	4	Mirecourt.	14	1	2	MOULINS.	16	6	10
PRIX COMMUNS.				Narbonne.	3	15	2	NANCY.	12	19	8	Nevers.	19	4	
From. le ſep.	20	14	8	Niſmes.	30*	3	10	Neufchatel.	12	13		S. Pierre le M.	17	2	
Pain la liv.		2	5	Pezenas.	26		2	Pont à Mouſſon.	11	6	10	St. Pourçain.	18		
Avoine le ſ.	7	8	4					Remiremont.	14	8	3				
Foin le quint.	1	12	6	TOULOUSE.	22	5	8	St. Diez.	14	6	4				
Paille le q.	1	3	10	PRIX COMMUNS.				Sarguemines.				PRIX COMMUNS.			
				From. le ſep.	25	5	3	Vezeliſe.	12	8	10	From. le ſep.	19	3	9
				Pain la liv.		2	11	PRIX COMMUNS.				Pain la liv.		2	5
				Avoine le ſ.	13	2	6	From. le ſep.	13	2	6	Avoine le ſ.	5	8	3
				Foin le q.	2	2	6	Pain la liv.		1	7	Foin le q.	1	9	1
				Paille le q.	16	4		Avoine le ſ.	4	3	5	Paille le q.		12	
								Foin le quint.	1	5	1				
								Paille le q.		13	3				

SUITE *du rapport de M. l'Abbé David, &c. au ſujet de la charrue de M. Deſpommiers.*

M. Deſpommiers a ſçu en habile Agriculteur, tirer tout le parti convenable des différentes obſervations que ſes eſſais lui ont procurées de la part de ceux des Cultivateurs qui les ont examinés. C'eſt par ce moyen qu'il a donné une plus grande hauteur à ſes rouelles, qu'il a élargi ſon ſoc, qu'il en a diminué la longueur, qu'il a ſupprimé ou établi le coutre, en un mot que ſa charrue opere avec plus de facilité & moins de forces; mais eſt-il parvenu à la perfection? Nous le deſirons, mais nous n'oſons en aſſurer, & nous ſommes même perſuadés que s'il veut bien faire quelque attention à nos obſervations, il pourra par la ſuite atteindre à ſon but. Quoiqu'il en ſoit, nous ne pouvons lui refuſer la juſtice, que ſa charrue, dans l'état où elle eſt, peut à juſte titre paſſer, ſinon pour parfaite, du moins pour la meilleure de celles que l'agriculture met en uſage; nous ajouterons qu'elle eſt facile à manier, & que l'un de nous qui en fit l'eſſai, traça un ſillon auſſi aiſément que le Laboureur lui-même.

Nous finirons ce rapport par une obſervation, qui, toute étrangere qu'elle eſt à ce ſujet, peut cependant jetter beaucoup de lumieres ſur l'article des défrichemens & en rendre l'uſage plus utile à l'agriculture dans l'emploi que l'on doit faire de la

charrue de M. Deſpommiers, à laq. ſans contredit nous donnons la préférence.

Cela ſuppoſé, ſi M. Deſpommiers a le plus approché par l'uſage de ſa charrue de l'objet qui regarde la façon de défricher, en eſt-il de même de l'uſage qu'on doit faire de ſes défrichemens? Il veut qu'après le premier labour fait au printemps, on ſeme des avoines ou des orges, quelquefois même d'autres graines, & qu'on les herſe enſuite. Nous ne ſerons jamais d'accord avec lui ſur cet article, quoique nous n'ignorions pas que ſur un *défroc de pâtureaux* ſeulement, il ſe faſſe en ce genre des récoltes aſſez heureuſes. Nous ſommes auſſi perſuadés que ſur tous autres *défrocs*, la premiere récolte eſt très-incertaine. L'expérience nous fait voir tous les jours ſur les *défrocs* des landes, *&c.* que le premier labour ne ſe trouve pas compenſé par la récolte. Nous penſons donc qu'en ſe ſervant de la charrue de M. Deſpommiers, il ſuffirait de faire en hyver un premier labour, qui, retournât la terre ſuivant les principes que nous avons établis de trois à quatre pouces au plus de profondeur. Vers le mois de Février ou au commencement de Mars, on donnerait ur ſecond labour qui aurait un pouce de plus de profondeur & croiſerait le premier; vers le mois de Mai, un troiſieme labour qui croiſerait le ſecond & qui prendrait ſix pouces de profondeur; au mois de Juillet un quatrieme labour qui conſerverait toujours ſes ſix pouces ſans aller plus avant; le cinquieme labour qui ſe ferait vers le commencement d'Octobre, recevrait le froment qui ſerait recouvert par le ſixieme.

La profondeur graduelle des trois premiers labours, extirperait toutes les racines que le premier aurait laiſſé ſubſiſter, & il ne ſerait pas poſſible qu'après ſix façons ſucceſſives de deux mois en deux mois, aucune plante végétative pût s'y reproduire par ſes racines. La terre ameublée par toutes ces façons, ne produirait rien, il eſt vrai, la premiere année, mais la récolte qu'elle donnerait nous dédommagerait bien de cette perte; nous oſons aſſurer qu'elle irait au triple des frais. Un défrichement quelconque n'eſt point une choſe indifférente, il faut le bien faire ou ne le pas entreprendre; nous pourrions même appuyer cette aſſertion d'un grand nombre d'exemples. Pluſieurs de nos Agriculteurs ne paroiſſent pas éloignés de cette méthode; M. Delatour, M. Deſpommiers lui-même en ont ſi bien ſenti l'utilité, qu'ils ſe ſont propoſés de la ſuivre; nous les y invitons, & nous pouvons les aſſurer d'avance, par notre propre expérience, qu'ils tireront par cette méthode un parti bien plus avantageux de leurs défrichemens. *Fin.*

SUITE *des obſervations ſur la deſcription du plan, de l'élévation & de la diſtribution de la petite étuve, ou poële ou eſpèce de fourneau, &c. par* M. D * * * *de la Société d'Agriculture au Bureau du Mans.*

Ce ſera ſur les deux grilles dont on vient de parler qu'on dépoſera douze corbeilles de papier très-fin; elles doivent avoir une bordure relevée de la hauteur d'un pouce. Ces corbeilles contiendront les œufs des vers bien étendus, peu épais & ſans être par tas; chaque grille ſupportera ſix corbeilles, quatre de ſix pouces & demi de longueur ſur quatre pouces de largeur, & deux de chacune quatre pouces en quarré. Par cet arrangement il ſe trouvera dans tous les ſens un pouce de vuide entre chaque corbeille, & entr'elles & les parois; de cette maniere la graine reſſentira de toutes parts le même dégré de chaleur pendant les différentes gradations qu'il conviendra de lui donner ſucceſſivement, & tous les œufs pourront éclore en même-temps.

Par cette diſpoſition on ſera diſpenſé de retourner la graine, de la changer d'étage, comme on l'a dit; il convient mieux de la laiſſer très-tranquille pendant tout le temps de la couvée.

Pour manœuvrer dans l'intérieur de ce petit bâtiment, & pour pouvoir y renouveller l'air & ralentir la chaleur lorſqu'il ſera néceſſaire, on pratiquera quatre petites ouvertures de ſix pouces en quarré avec de petites portes qui fermeront exactement, & qu'on pourra ouvrir en dehors de la caiſſe. Deux de ces ouvertures ſeront placées l'une vis-à-vis de l'autre de niveau au bas du rez de chauſſée, & ſur chacune des faces qui préſentent les planches à bois de bout; elles ſerviront à l'uſage de

la lampe & à ralentir la chaleur dans cette partie basse.

Les deux autres doivent être ouvertes sur les deux autres faces, & placées vis-a-vis l'une de l'autre au milieu de l'étage supérieur, ainsi elles se trouveront contrastées dans leur position différente à celles du rez de chaussée, afin que la fumée de la lampe, s'il s'en échappoit de l'effumoir, ne s'insinue pas si facilement dans l'intérieur du premier étage. Par ces deux ouvertures on introduira dans ce premier étage les corbeilles qui doivent contenir la graine des vers à soie; elles serviront encore à diminuer l'excès de la chaleur, & à renouveller l'air lorsqu'il en sera besoin.

La suite à l'Ordinaire prochain.

MESURE *de la pluie tombée à Villeneuve-les-Avignon, observée par M. l'Abbe Soumille.* (a).

JUIN.

Du 5 au 6	9 lignes.
Du 26, avec petit orage, . .	½ ligne.
Du 29 au 30, avec tonnerre, .	1. p. 4 l.
Pendant le jour	3 lignes.
TOTAL, ...	2 p. 4 l. ½.

JUILLET.

Le 1^er^. avec tonnerre afreux, .	5 lignes.
Le 10, ...	⅓ de lig.
Le 11, ...	½ ligne.
Du 22 au 23, avec tonnerre .	1 ligne.
TOTAL, ...	6 l. 5 6^e^.

SUITE *de la Notice du Journal de Mars.*

Les Journalistes ont joint une réponse étendue à la lettre de M^r^. O. dont on a parlé dans le dernier ordinaire. Ils observent à cet estimable Négociant qu'il est essentiel de distinguer le superflu d'avec le *commerçable*, attendu que tout ce qui est *commerçable*, par cette raison même, n'est pas superflu; ils soutiennent que le commerce exterieur n'est pas d'une autre nature que l'intérieur, & qu'ils consistent tous deux *dans le debit des productions qui se fait par le moyen de l'échange.* Ils remarquent que lorsqu'on doit la *balance* du commerce à l'Étranger, c'est une preuve que l'on a reçu de lui la valeur de cette *balance*, & qu'on ne voit pas comment il serait désavantageux pour une Nation d'être ainsi payé d'avance dans son commerce réciproque: ils s'efforcent sur-tout de prouver que les corps politiques séparés quant à l'administration, à la Police, aux Loix, au Gouvernement, ne le sont & ne le peuvent etre quant au commerce, point naturel de réunion & d'institution divine entre les Nations, & relativement auquel elles ont toutes le même intéret qui est, selon les Journalistes, la plus grande liberté possible, *&c. &c.*

Ce Mémoire est suivi par quatre lettres de M^r^. A, sur les poids & mesures. Ces lettres ont pour but de faire sentir l'avantage de l'uniformité dans cette partie, d'exposer la conduite que le Gouvernement a tenue à cet égard, & celle qu'il paraît vouloir tenir.

La suite à l'Ordinaire prochain.

COMMERCE.

SUITE *de l'extrait de ce qui s'est passé à la dernière Session du Parlement d'Angleterre en* 1765.

JE sais qu'il est défendu de débarquer ces marchandises de l'Inde dans l'Isle de Man ou dans quelqu'autre endroit que ce soit des États Britanniques, à moins qu'on ne les ait importées & fait enregistrer dans quelque port de la Grande-Bretagne, & que par rapport à celles dont l'usage est prohibé en Angleterre, elles ne peuvent être importées & débarquées régulierem^t^. dans aucun autre Port de la Grande-Bretagne, que dans celui de Londres; mais

(a) Il s'est glissé une faute dans le dernier Mémoire de M. l'Abbé de Soumille, p. 480, premiere col. lig. 17, il y a; *je ne puis me dispenser à faire le fourneau*, &c. lisez, *je ne puis me dispenser de faire*, &c.

quand à l'Iſle de Man, on aurait pu prévoir que ces deux Loix n'y produiraient aucun effet ; parce que nous n'y avons, ni ne pouvons y avoir aucun Commis qui voulût exiger les impots, ni aucun Tribunal qui voulût condamner ; & ſuivant ce principe, l'abord de ces Marchands n'a jamais été plus fréquent dans cette Iſle que depuis la Loi ſuidite de George I. au grand avantage de notre commerce d'Afrique, d'où nous pouvons juger du préjudice que nous nous ſommes fait en arretant cette voie ſecrette, avant que d'avoir trouvé un moyen légal pour y ſuppléer.

Je crois donc avoir démontré que cette pratique qui était établie au moyen de l'Iſle de Man, ou quelqu'autre plus pernicieuſe encore, deviendra plus néceſſaire par la ſuite pour le ſoutien de notre commerce d'Afrique, qu'elle ne l'a jamais été auparavant, parce que par le remede que nous avons apporté, nos Négocians qui vont porter dans cette partie du continent les marchandiſes des Indes, les payeront beaucoup plus cheres que leurs rivaux les Étrangers, & ſeront, d'ailleurs obligés d'acquitter la moitié de cet ancien ſubſide dont leurs voiſins ſont exempts. Le monopole légitime que la Compagnie exerce ſur la vente des marchandiſes des Indes, conſommées dans les différens États de la domination Britannique, eſt convenable & même néceſſaire, en conſidération des grandes dépenſes que cette Compagnie eſt obligé de faire pour l'entretien des fortifications, & de ſes établiſſemens, ſans leſquelles il ne ſerait pas poſſible de faire le commerce avec cette partie du monde ; mais un monopole abſolu & autoriſé par les Loix ſur la vente des marchandiſes des Indes, néceſſaires pour notre commerce étranger, bien loin d'être convenable ou utile, eſt d'une conſéquence pernicieuſe à notre exportation dans toutes les autres parties du globe & principalement à notre commerce d'Afrique ainſi qu'à celui que nous faiſons avec l'Eſpagne, ſoit par le moyen de ſes gallions & de ſes Vaiſſeaux de regiſtre, ſoit par la contrebande active que nos Indes occidentales font avec les Colonies Eſpagnoles. *Fin.*

Extrait des Papiers Anglais.

Quand on fait réflexion au taux du change & au prix de l'or & de l'argent dans le moment préſent en Angleterre, on ne peut s'empêcher d'en être allarmé. En effet, on ne peut pas dire qu'il y ait actuellement des Vaiſſeaux prêts à mettre à la voile pour l'Inde, & que ce ſoit là la cauſe de l'épuiſement de l'eſpece où nous nous trouvons, & même il n'y en a pas d'autre cauſe extraordinaire. On peut donc ſuppoſer raiſonnablement que la quantité d'or & d'argent que nous recevons dans une année, n'eſt pas égale à celle qui nous eſt enlevée par l'exportation ; & par conſéquent la ſomme des eſpeces nationales doit être diminuée conſidérablement, & ſi cela eſt vrai, c'eſt une raiſon des plus fortes pour faire appliquer à ce mal au moins quelques remedes ſalutaires, de peur qu'enfin nous n'en venions au point de manquer même de l'argent néceſſaire pour notre circulation intérieure, ce qui mettra le crédit public en plus grand danger.

Allons plus loin, & remarquons qu'une grande partie des métaux précieux que nous importons, eſt pour le compte des Marchands étrangers ; c'eſt une choſe avérée, & ſi nous l'achetons d'eux à un prix très-haut pour payer nos dettes aux Puiſſances étrangeres, cela fait pour le Royaume une perte égale à la différence qui ſe trouve de temps en temps entre le prix courant du change & le prix réel du métal. Cela joint au déſavantage du change, forme une eſpece de perte compoſée qui produira pour la diminution de nos richeſſes le même effet que ferait le payement de l'intérêt des intérêts, & qui nous fera tomber dans des circonſtances très-fâcheuſes bien plutôt qu'on ne l'imaginerait.

De Londres.

Le Gloceſter, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes qui vient de la Chine & de l'Inde, eſt arrivé à Falmouth. Suivant les avis qu'il a apportés, on prétend qu'en conſéquence du dernier traité conclu par le Lord Clive dans l'Indouſtan, la Compagnie acquiert un revenu annuel de 2, 400, 000 ℔ ſterl. indépendamment de 812, 000 ℔ ſterl. accordées chaque année par le Nabab pour l'entretien de l'armée Angloiſe dans cette partie de l'Inde, & de 30,000 ℔ ſterl. de penſion annuelle pour

le Lord Clive; de ſorte que la Compagnie jouit d'un revenu annuel équivalent à 75 pour cent de ſon fond capital, qui eſt de 3,200,000 ℔ ſterl. ſans compter le produit de ſon commerce, qui peut être évalué à 8 pour cent de profit.

On mande de la Caroline méridionale que les Commiſſaires Anglais ont réglé avec les Chefs des Sauvages voiſins, les limites de leurs poſſeſſions reciproques, & que les ſujets du Roi ont conclu un traité de paix avec les Criques, les Cheraquis, les Choctaws & les Chicaſſaws.

De Hambourg.

En conſéquence des ordres du Roi de Suede, le Collége royal d'Amirauté vient de faire conſtruire pour la commodité & la ſureté de la navigation, à Vidingen dans le Cattegat, une tour à la hauteur de 20 coudées, peinte en rouge, au haut de laquelle ſera placée une cloche qui, le jour ou la nuit, lorſque le temps ſera obſcur & nébuleux, ſonnera 4 coups les uns après les autres, & quatre fois de demi-heure en demi-heure, avec des intervalles entre chaque coup, ſuffiſans pour les faire compter diſtinctement.

De Vienne.

Un Particulier de cette Ville a trouvé le ſecret de préparer les toiles des décorations de ſpectacles, de maniere qu'elles ne ſeront pas ſujettes à occaſionner des incendies. Tout l'effet le plus violent du feu ſe réduit à faire ſeulement un trou à ces toiles dans l'endroit où il ſe fixe, ſans que le tiſſu puiſſe jamais s'enflammer. Cette préparation n'eſt point chere & peut prévenir de grands accidens. Les perſonnes qui voudront en avoir le ſecret, peuvent s'adreſſer à M. Trattner, Auteur de la Gazette de Vienne.

Suite *de la lettre de M. de Morpas à M. Auffray.*

Il ne faut pas, dites-vous, Monſieur, *qu'un Général qui veut conſerver la totalité de ſes Troupes, ſouffre qu'il y ait des traîneurs dans ſa marche.* Rien n'eſt plus juſte; auſſi les étoffes fauſſes & mal fabriquées à tous égards, qui infectent actuellement l'Europe entiere & l'Amérique, ſont-elles (pour me ſervir de votre expreſſion) les Soldats traîneurs dont vous parlez, & il y a tout à craindre que le Général ne finiſſe par marcher ſeul, s'il ne donne au plutôt les ordres les plus ſéveres pour le ralliement.

Il eſt auſſi difficile au Marchand débitant de tromper le Conſommateur, qu'il eſt difficile au Fabricant de tromper le Marchand: pour prouver un raiſonnement auſſi ſpécieux, vous voulez que le *Conſommateur ſe faſſe accompagner par l'Ouvrier accoutumé à employer l'étoffe*; je penſe que vous allez convenir avec moi combien cette objection eſt foible: car, comme vous dites très-bien, *il faut détruire même les raiſonnemens les plus frivoles.* Que vous ont donc fait, Monſieur, les Tailleurs d'habit, les Ouvrieres en robe, les Couturieres en toile & tous les Artiſans, pour obliger ces pauvres gens à perdre un temps précieux, à quitter leur maiſon & abandonner leur ouvroire au *gaſpillage* de leurs Journaliers, & tout cela pour courir de boutiques en boutiques avec leurs pratiques lorſqu'elles voudront ſe procurer ce qui eſt néceſſaire à leur entretien? Que vous ont fait les Conſommateurs pour les réduire à cette gêne, & les obliger à ſe mettre continuellement en garde contre toute ſurpriſe? Vous ſacrifiez l'intérêt des uns & la tranquillité des autres, pour vous montrer le zélé défenſeur d'une centaine au plus de mauvais Fabricans épars dans le Royaume, qui demandent la permiſſion de tromper impunément le regnicole & l'Étranger.

Que penſeriez-vous, Monſieur, d'un faiſeur de projets qui propoſerait au Gouvernement celui d'abolir la Police de Paris qui fait l'admiration & l'étonnement des Étrangers, parce qu'à Londres où la *liberté eſt indéfinie* (ce qui eſt un vice du Gouvernement Anglais) elle ne s'y fait pas exactement, ainſi que dans ſes environs; & que pour appuyer ce beau projet, ſon Auteur avançât que ceux qui ne ſe ſentiront pas aſſez de force & d'adreſſe pour réſiſter aux attaques imprévues & aux ſubtilités des fripons n'auront qu'à ſe faire eſcorter ſuffiſamment pour s'en garantir: vous regarderiez cet homme comme un

insensé; voilà cependant à quoi vous voudriez nous réduire nous autres Français, car je ne pense pas que vous obteniez la même complaisance du Consommateur étranger qui pourra se procurer, *sans son Tailleur*, dans les fabriques étrangeres ce qui lui paraitra convenable à son usage, & alors la balance que vous voulez établir ne pencherait plus à notre avantage: vous voyez, Monsieur, que j'emploie dans ma réponse à cet article tout le ménagement & toute la circonspection, & que je me contente de défendre mon opinion par des raisons solides, réflechies & fondées sur l'expérience.

La suite à l'Ordinaire prochain.

CHANGES.

A. 1766.	*Lundi* 11.	*Mar.* 12	*Mer.* 13.
Amsterdam.	55 ½		
Londres.	32 1/8		
Hambourg.	170 ½		
Madrid.	15 1		
Cadix.	15		
Livourne.	96		
Lyon Août.	½ à 3 8e.		

SOLUTION *du parere inséré dans la Gazette du 26 Juillet dernier, par M. Girard, Avocat à Quimper.*

C'est au jugement des personnes instruites que se reglent les dommages & intérêts des Affreteurs, s'ils sont causés par le fait du Maître. Voilà ce que porte l'art. 10, tit. 3, liv. 3 de l'Ordonnance de la Marine, qui a prévu l'arrêt ou le retardement d'un Navire.

Mais l'on voudrait savoir quelles pourraient être les regles que des Experts auraient à suivre en pareil cas, & l'on demande des citations.

J'observe d'abord que M. Valin, dernier commentateur de cette Ordonnance, ne dit autre chose sur l'article cité, si ce n'est que ces *dommages & intérêts consistent dans la perte que souffre l'Affreteur à l'occasion du retardement de l'arrivée & de la vente de ses marchandises*: ce qui comprend, ajoute-t-il avec raison, *les avaries que les marchandises auront reçues par là.*

Ici il n'est question que des frais de la main-levée de l'arrêt du Vaisseau, & d'une diminution dans le prix de la vente des grains dont il s'agit.

Or, à l'égard de ces frais de main-levée (sans doute constatés par des quittances & des mémoires au soutien) ils ne peuvent occasionner aucune difficulté.

Il ne resteroit donc d'embarras que relativement à cette diminution de prix. Mais cet embarras disparaitra aussi à la vue des apprécis des grains de la même qualité & du même pays, dans l'endroit & dans le temps où ils devaient se vendre. Par exemple, si par l'effet du retardement dont il est question, la vente a été moindre de 12 ou 15 ℔ par tonneaux, c'est au Maître à supporter cette diminution, & cela, quand même elle surpasserait le produit de son fret.

Ce dédommagement est réciproque en faveur du Maitre quand le Navire est arrêté par le fait du Marchand Affreteur, ou que ce Navire frété aussi pour le retour, le Maître est *contraint de le faire lege.* L'art. 9 du tit. du *fret* ou *nolis*, condamne le Marchand Affreteur, non-seulement au paiement du fret de ce retour, mais même du nolis que le Maître aurait pu gagner pendant le temps que le Navire a été arrêté par la faute du Marchand Affreteur. Or, si l'intérêt du Maitre est d'être expédié promptement pour avoir le temps de faire un second voyage, l'intérêt de l'Affreteur est aussi que sa marchandise arrive à temps dans l'endroit où il la destine, afin de pouvoir profiter du bon prix de ce moment spéculé.

Il est inutile de faire beaucoup de citations où la Loi est claire. On peut cependant lire le commentaire de M. Valin, sur l'article 4 du même titre, où l'on verra une Loi Rhodienne qui prive le Maître de la moitié du fret de toute une cargaison, pour avoir supposé qu'elle eût pu être plus grande, & la citation des chap. 181 & 182 du *Consulat*, approuvés par Clairac sur l'art. 8 des Jugemens d'Oleron, lesquels chapitres condamnent le Maitre à perdre le fret d'autant de tonneaux de marchandises qu'il avait manqué d'en charger.

Je trouve cette fixation de dommages

plus modérée que la premiere; & par le même motif de modération, je voudrais que les Experts qui ſeront chargés d'apprécier ceux dont il s'agit, priſent les différens prix des grains pendant chacun des ſix mois retardés, & en fiſſent un commun pour oppoſer à celui de la vente tardive de ceux dont il eſt queſtion; car ſi le Maître n'eſt pas griévement coupable, il me ſemble que pour ne pas prononcer contre lui une peine trop ſévere, il faut combiner tous les prix & toutes les circonſtances qui auroient pu être en ſa faveur, s'il était arrivé plutôt qu'on ne l'aurait cru, ou préciſément dans le temps ſpéculé.

En effet, la variation de ces prix & de ces circonſtances ne doit pas être contre lui ſeul. L'Affreteur qui a vendu à perte pour n'avoir pas pu vendre plutôt aurait peut-être eſſuyé une plus grande perte ſi le Navire étoit arrivé dans tel mois ou telle ſemaine. Cette réflexion paraîtra encore plus raiſonnable, ſi dans le fait le Marchand n'a point vendu à perte.

Mais toutes ces combinaiſons doivent être précédées d'un examen approfondi des véritables cauſes du retardement du Navire; car s'il eſt inexcuſable d'avoir cauſé ce retardement, non-ſeulement il doit perdre tout ſon fret, mais même dédommager le Marchand des profits qu'il aurait pu faire ſi ſa marchandiſe avait été rendue à temps. La ſûreté du commerce exige que l'on ſoit ſévere à l'égard de ceux qui péchent par mauvaiſe foi. Or, ce ſerait en montrer beaucoup que de ſacrifier toute une cargaiſon à l'avidité de vendre dans une relâche une pacotille prohibée. Si c'eſt là ce qui a cauſé la ſaiſie du Navire retenu pendant ſix mois, je crois que le Maître ne mérite point de grace: mais il me ſemble que l'on devrait être plus indulgent à ſon égard, ſi cette ſaiſie n'avait pour cauſe que l'omiſſion ou le retardement du paiement de quelques droits à l'entrée ou à la ſortie d'un Port: le mieux cependant eſt de ne pas diſtinguer où la loi ne le fait pas: il ſuffit que le Navire ſoit arrêté par le fait du Maître, pour qu'il ſoit tenu de tous les dommages & intérêts de l'Affreteur: ainſi comme on ne ſaurait rendre les Maîtres trop fideles, trop exacts & trop attentifs; on ne ſaurait avoir une trop grande ſévérité contr'eux.

FINANCES.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Août.
Maupaſſant,	4e.	A.	22
Deſchamps,	5e.	N.	23
Boſcheron,	6e.	A.	18
Fauveau,	7e.	P.	22
Reynal,	10e.	R.	23
De Pigis,	11e.	ouv. 6. 1er. M.	23
Streek Caſtelle,	12e.	C.	23
Sauvage,	13e.	A.	21
Le Bas de Courmont,	18e.	C.	21
De la Charmotte,	30e.	A.	22
Guidy,	34e.	A.	22
Drouet,	35e.	A.	21
Bardin,	36e.	P.	23
Delabretaiche,	40e.	A.	20
De Montal,	46e.	A.	22
Lallemant,	49e.	A.	20

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août. 1766.	*Lundi* 11.	*Mardi* 12.	*Mercredi* 13.
Ac. des Indes. .	1315	1312 ½ . . .	1312 ½ 10
Emp. de la Com.	418	418	. . . .
Prom. à 5 p ⅋. .	17	17 . . .	. . . .
Prom. à 4 p ⅋. .	35 ½	35 ½	35 ½ . . .
Ac. des Fermes.	847 ½ 50. . .	847 ½ . . .	847 ½ . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	14	. . . . .	. . . . .
3e. Loterie. .	. . . . .	23 ½	. . . . .
Annuités. . .	420	420	420 . . .
Coup. d'An. .	82 ½	82 ½	82 ½ . . .
Emp. de 50 mil.	23	22 ½	22 ½ . . .
Emp. de 30 mil.	25	25	25 . . .
Col. 1759. . .	28	28 ½ 6m . .	. . . .
Canada. . .	30	31 5m . . .	. . . .
4e. L. Epoques.	10e. 29 ½ . .	24 ½ 10e. 29 ½	24 ½ 10.
Nouette. . .	24 ½ Av. 26 ½.	24 ½	24 ½ 25.
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
A 4 p ⅋. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
3 p⅋ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 65.

De Cadix, *le* 18 *Juillet* 1766.

Plusieurs Vaisseaux Espagnols sont sortis de ce Port le 13 de Juillet chargés de diverses marchandises destinées pour differens endroits de l'Amérique. Deux de ces bâtimens vont à Buenos-Ayres, un autre à Cartagene des Indes, & un quatrième aux Isles Canaries sous l'escorte du Vaisseau de guerre le *Guerrier* qui relâchera à ces Isles pour prendre des fonds appartenant au Roi, & les transporter au Ferol.

Le Vaisseau de guerre Espagnol la *Princesse* appareilla aussi le même jour pour aller croiser sur les Caps, mais il reparut le 17 avec le Navire Espagnol le *Victorieux* nouvellement construit à Campêche, & venant de ce dernier Port & de la Havane avec un chargement de bois de Campêche & de sucre, sous l'escorte du Vaisseau de guerre la *Galice* qui croisait dans les atterages de Cadix. Ces deux derniers entrerent le soir dans cette Baye, & la *Princesse* vira de bord faisant route au large pour aller continuer sa croisiere.

Le 15 de Juillet la Flute Française la *Porteuse*, Capitaine *de Trobriand*, mit à la voile allant à Toulon.

Le 17 du même mois il est arrivé de la Havane deux petits Bâtimens Espagnols chargés de sucre. Les nouvelles qu'ils ont apportées confirment la prochaine arrivée de la Flotte de la Vera Cruz.

De Dunkerque, *le* 7 *Août* 1766.

Arrivée *de Navires*.

Du premier de Juillet au 6 Août 1766 il est entré dans ce Port 60 Nav. Français & Etrangers, sçavoir, 1 venant de Saint Domingue, 1 des Isles Canaries, 2 de Marseille, 1 de Livourne, 1 de Barcelonne, 1 de Montrose, 2 de Neufchatel, 1 de Setuval, 1 d'Audierne, 1 des Sables d'Olonne, 3 de la Rochelle, 5 de Marennes, 1 d'Oleron, 3 de Charente, 3 de Seudres, 2 de Nantes, 1 du Havre, 1 de Grenesey, 2 de Stockolm, 5 de Sunderland, 1 de Christiana, 2 de Terwer, 2 de Dort, 1 de Flessingue, 1 d'Amsterdam, 2 d'Ostende, 3 de Nieuport, 1 de Gravelines, 1 de Cork, 1 de Yarmouth & 6 de Londres.

Départ *de Navires*.

Il est sorti de ce même Port dans le même espace de temps 58 Navires Français & Etrangers, sçavoir, 1 allant à Dieppe, 1 à Saint Valery, 1 à Honfleur, 1 à Cherbourg, 1 à Landerneau, 1 à Quimper, 1 à Breſt, 1 à Redon, 1 à Vannes, 2 à Nantes, 1 à Hennebon, 1 à Grenesey, 1 à Neufchatel, 1 à Cochester, 1 à Marennes, 1 à Seudres, 6 à Bordeaux, 2 à Ostende, 1 à Nieuport, 1 à Amsterdam, 1 à Roterdam, 2 à Dort, 2 à Terwer, 2 à Hambourg, 1 à Middelbourg, 2 à Gottembourg, 1 à Soutwald, 2 à Scarbourg, 2 à Berg en Norwege, 1 à Christiana, 4 à Sunderland, 1 à Bayonne, 1 à Marseille, 1 à Livourne, 1 à Fayol, 4 à Londres, 1 à Yarmouth, 1 à la Martinique, 1 à la Guadaloupe.

De Bayonne, *le* 28 *Juillet* 1766.

Exportation.

Il a été éxporté de cette Ville du 16 au 27 Juillet 1766, pour Bilbao 16 balles de réfine, de l'eau-de-vie & des cuirs; pour Avilès 14 balles, 121 ball. 2 paquets, 10 caisses 51 futailles de diverses marchandises; pour Rivadeos 13 balles, 1 caisson, 5 futailles de différentes marchandises; pour Vega 11 ballots dito; pour Saint-Ander 50 tonneaux de vin, 200 paires de souliers; pour Saint Sébastien 3690 conques de froment, 6 conques, 6 barils de goudron, 3 milliers de bray, 30 pieces, 4 futailles d'eau-de-vie; pour Saint Ogne 100 conques de bled d'inde; pour Brême 100 tonneaux de vin; pour Bordeaux 9 milliers de merein & 8 ballots de cuirs; pour Rochefort 191 pieces de bois de construction; pour le Ferol 200 sacs de farine; pour Breſt 4 ball. de regliſſe & 9 milliers de merein; pour Nantes 160 milliers de réfine & 600 planches de pin.

Importation.

Du 14 au 26 Juillet 1766 il est entré dans le port de cette Ville 10 Navires Français & 11 Etrangers, sçavoir, 1 venant d'Amsterdam avec 412 balles, 37 caisses 85 futailles, 167 paquets de différentes marchandises; 2 de Brême avec 1 balle de balloterie, 10 bariques de biere, 92

tonneaux de leſt en ſable & en pierre; 1 de Bormes, 1 de Rivadeos, 1 de Louanco, 1 de Saint Sébaſtien, 1 de Fontarabie, 1 de Mondaca ſur leſt en pierre & en ſable; 1 d'Oſtende avec 3 balles & 3 caiſſes de differentes marchandiſes; 1 de Saint Sébaſtien avec 50 tonneaux de fer, 4 ballots de cacao & 10 tonneaux de leſt en ſable; 1 de Livourne à vuide; 1 de Breſt avec 12 tonneaux de leſt en gravier, 1 de Rochefort avec 8 tonneaux de feves, 2 quintaux de morue & 3 balles de peaux de chevreuil vertes; 1 de Caen avec 2112 quintaux de froment; 1 de Rouen avec 1040 ſacs de froment, & 4 ballots de differentes marchandiſes; 3 des Sables d'Olonne, & 2 de la Perrotine avec 230 muids 49 boiſſeaux de ſel, & 1600 cuirs de veau & de vache.

De la Rochelle, *le* 3 *Août* 1766.

Le temps contiuue d'être inconſtant, ce qui empêche les marais de faulner; à l'égard des grains, ils n'ont pas autant ſouffert qu'on le craignait; le froment nouveau peut actuellement valoir 180 *liv.* & on eſpere qu'il diminuera encore juſqu'à 150 *liv.*; l'orge vaut maintenant 80 *livres*, mais on croit qu'elle baiſſera auſſi à 60 *liv.*; l'eau-de-vie eſt de 98 à 100 *liv.* celle de Coignac 100 *liv.* ainſi que celle de Saint Martin; celle d'Oleron vaut 90 *liv.*; les ſels de Ré valent 850 *liv.*; le ſel chaudiere de Seudres 900 *liv.* & le blanc 1000 *liv.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires le *Conſtant*, Capitaine *de Lage*, & la *Confiance*, Capitaine *Gombaud* venant du Cap chargés de 15 boucauts 18 bariques 3 quarts d'indigo, 22 bariques de ſucre brut, 205 bariques 16 quarts de ſucre terré, 97 boucauts 103 bariques 2 tierçons 90 quarts 6 ancres de café, 300 cuirs en poil 2 balles & 1 demi-balle de coton.

Par le Navire la *Confiance* on a appris que la *Suſanne Marguerite* de la Rochelle eſt arrivée au Cap avec la cargaiſon de Noirs qu'elle avait embarqués à la Côte de Guinée.

Du Havre, *le* 8 *Août* 1766.

Arrivée de Navires.

Du premier au 6 Août 1766 il eſt entré dans ce Port 6 Navires, ſçavoir, le *Grand Henri* *, Capitaine *le Golfe* du Havre; le *Triumvir*, Capitaine *Camel* venant de la Guadaloupe avec 328 bariq. 18 tier. 16 quarts, 61 bouc. 18 barriques, 59 tierçons, 175 quarts, 258 ſacs de café, 298 balles & ballots de coton, 1 quart, 1 tierçon de cacao, 43 caiſſes de liqueurs & ſyrops, 13 barils de citrons confits, 38 cuirs ſecs en poil, 16 planches, 8 madriers de bois pour meubles; le *Biningham*, Capitaine *André Lée* Anglais venant de Glaſcow avec du tabac pour la Ferme; la *Jeune Baatje*, Capitaine *Sikke Rinſes* de Friſe venant de Wibourg chargé de planches, & 1 caiſſe de morue; la *Royale*, Capitaine *Albert Prouveur* du Havre venant de Cadix d'où ce Navire était parti le 23 Juin, & de Saint Sébaſtien où il avait relâche le 24 Juillet ſur ſon l'eſt excepté 3 barils de vin; le *Triomphe de l'Harmonie*, Capitaine *le Moine* venant de Bordeaux chargé de vin pour le Havre & pour Rouen.

* *Ce Navire était parti le* 13 *Juin dernier, & l'autre le* 20 *du même jour.*

Départ de Navires.

Du premier au 6 Août 1766, il eſt ſorti de ce même Port 17 Navires Français & Etrangers, ſçavoir, la *Demoiſelle Cecile*, Capitaine *Jooſt Janſen* Hollandais, allant à Hambourg avec 122242 *liv.* de ſucre, & 85040 *liv.* de café; l'*Eſpérance*, Capitaine *Symen Sybes* allant à Amſterdam avec 13550 *liv.* de ſucre terré, 180970 *liv.* de café & 3300 *liv.* d'indigo; le *Coaſter*, Capitaine *Jean Williams*, allant à Corck chargé de douvelles; le *Nouveau Mercure*, Capitaine *Nicolas le Cler* de Dieppe, allant à Cadix chargé de diverſes marchandiſes; la *Françoiſe Eliſabeth*, Capitaine *le Joille*, allant à Saint Valery avec des planches, du bray & du goudron; le *Neptune*, Capitaine *Mouton*, allant à Lisbonne chargé de ballotage; la *Marie-Thérèſe*, Capitaine *Olivier* de Saint Briac, allant à Saint-Malo chargé de 108000 *liv.* de bled, la *Diligente*, Capitaine *la Jonquiere* du Havre, allant au Cap avec 388 barils de farine, 12 pots de beurre & 3 ballots de ſiamoiſe; la *Diligente*, Capitaine *Boyle*; *le Sally*, Capitaine *Courteney*; le *Bien Aimé*, Capitaine *J. Drean*; la *Victoire des Deux Freres*, Capitaine *Johan David*; le *Cigne*, Capitaine *Jonas Torkes*; la *Marguerite*, Capitaine *Peter Boman*; le *Nouveau Succès*, Capitaine *Jean Soare*; le *Clainton*, Capitaine *Robert Withe*; les *Deux Freres*, Capitaine *Nicolas* tous Anglais, Suedois & Danois, allant en divers Ports ſur leur leſt.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Mardi 12 Août.

AGRICULTURE.

De Londres.

ON écrit de la Province de Baltimore dans le Maryland qu'on y eſpére une récolte de tabac auſſi avantageuſe qu'aucune de celles qui ont été faites depuis pluſieurs années.

On apprend par une lettre de Velmington dans la Caroline Septentrionale que le Gouvernement a fait publier dans le mois d'Avril dernier une Ordonnance qui défend l'exportation du bled de Turquie. Le grain eſt extrémement rare dans cette Province, & il y a très-peu de farine.

Il eſt venu à Londres dans les premiers jours de Juillet des ordres pour 140,000 ℔ de denrées propres au commerce de l'Amérique.

Il eſt tombé dans les Provinces à cidres de l'Angleterre une ſi grande bruine ſur les pommiers, qu'ils en ont été conſidérablement endommagés. On a tout lieu de craindre que la récolte ne ſoit très-médiocre.

Les nouvelles qu'on a reçues de toutes les parties de l'Angleterre portent que de mémoire d'homme on n'a pas vu tomber autant de pluie que dans le printemps & une partie de l'été de cette année.

Suivant le calcul d'un Anglais, (mais il ne dit pas ſi c'eſt à Londres ou ailleurs) il eſt tombé depuis le 12 Février juſqu'au 11 Juillet incluſivement 17 pouces & ¼ d'eau. Au lieu que ſuivant le compte de M. Derham il n'en a vu tomber en 1700 à Upminſter dans le Comté d'Eſſex que 19 pouces & ¼ dans toute une année meſure moyenne. Il y en avait eu 19 pouces à Paris, ſelon le calcul de M. de la Hire.

Suite *du coup d'œil ſur l'Agriculture Anglaiſe depuis la permiſſion d'exporter les grains accordée en* 1663 *juſqu'au temps actuel.*

Un ſeul fait, dit l'Auteur, fera voir qu'elle a été le ſuccès de ces réglemens: le voici. « Depuis ce temps le prix des » denrées de première néceſſité a doublé » ou triplé, & celui du grain, en prenant » un terme moyen, n'eſt pas à la moitié » du prix auquel il était avant la permiſ» ſion d'exporter . . . . . Car avant que » l'exportation fût permiſe . . . . Le bled » s'eſt trouvé ſouvent à cinq livres ſterlings » le quarter ». Comme on n'en cultivait que ce qui pouvait être conſommé dans l'intérieur du Royaume, une mauvaiſe récolte était ſuivie d'une diſette, deux produiſaient la famine.

L'Auteur emploie le reſte de ce traité à ſoutenir fermement la néceſſité de continuer la gratification dans toute ſon étendue poſſible; il avance différens argumens pour prouver combien il ſerait déplacé d'arrêter à préſent l'exportation des grains; & il conclut en obſervant « que depuis » bien des années c'eſt l'exportation qui » a été le ſoutien des Fermiers; que le » pauvre Laboureur n'a pas d'autre moyen » de ſe procurer du pain; qu'elle fait en» trer annuellement des ſommes immen» ſes dans le Royaume; que bien loin de » nous expoſer à la famine, nous avons

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France